EXAMENS DU COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE
INFORMATIONS ET CONSIGNES AUX PERSONNES CANDIDATES

1) CONSIGNES GÉNÉRALES

Les personnes candidates doivent :

- Arriver au moins 15 minutes avant l'heure prévue de début de l'examen.
- Avoir en leur possession tout le matériel nécessaire pour les examens, incluant une rallonge électrique.
- Signer un registre de présence pour chaque épreuve.
- Éteindre tout téléphone cellulaire ou appareil semblable et les ranger dans leur sac.
- Impérativement remettre leur copie d'examen, même si elles quittent l'examen avant la fin, convaincus de ne pas avoir réussi.
- Replacer le poste de travail à son état d'origine au moment de quitter la salle.

Pendant les examens, il est interdit :

- D'utiliser un appareil pour enregistrer l'épreuve de sténographie.
- De communiquer avec les autres personnes candidates.
- D'utiliser un dictionnaire commun, qu'il soit sur support imprimé ou virtuel (exemple : Larousse, Petit Robert, Antidote, etc.).

À la fin de l'épreuve de sténographie, les personnes candidates doivent :

- Sauvegarder leur transcription en format PDF sur une clé USB fournie par l'examinateur afin de pouvoir ensuite être imprimée à partir du poste de l'examinateur.
- Remettre une copie respectant les paramètres légaux d'une transcription.
- Remettre leur bande audio de prise de la déposition (pour les personnes candidates de l'épreuve de sténomasque) ou leur bande de prise de note (pour les personnes candidates à l'épreuve de sténotypie) sur la clé USB fournie par l'examinateur. La réussite de l'examen sera contre-vérifiée et confirmée par l'écoute ou la lecture des notes sténographiques.

- Écrire leur nom au verso de leurs examens. L'examinateur apposera un cache-nom afin de rendre les copies anonymisées au moment de la correction.

2) CONSIGNES PARTICULIÈRES À LA MÉTHODE DE STÉNOMASQUE

- La voix des personnes candidates ne doit pas être perceptible au-delà d'un très léger murmure pour les examinateurs situés à l'extérieur d'un rayon d'un à deux mètres. Une personne jugée trop bruyante recevra un premier avertissement de baisser la voix. Si la situation persiste, la personne sera disqualifiée ; elle devra alors cesser immédiatement la prise de notes, demeurer silencieuse jusqu'à la fin de l'épreuve et s'abstenir de déranger les autres.
- Sur la bande audio, la voix de la personne candidate doit être facilement audible alors que celle des acteurs doit être pratiquement inaudible. Les mots des acteurs ne doivent pas être facilement distingués et doivent tous être bien dictés par la personne candidate, sous peine de disqualification.

3) DÉROULEMENT DES EXAMENS

Examen de grammaire :

- L'examen de grammaire consiste en une dictée qui est lue une première fois lentement, phrase par phrase, puis une deuxième fois en continu.
- Après la lecture, les personnes candidates ont 30 minutes pour transcrire, relire et corriger leur texte au besoin.
- La dictée doit être écrite à la main et la version finale doit être à l'encre bleue ou noire.

Examen de vitesse

- L'épreuve officielle est précédée d'un examen de pratique de deux minutes permettant aux personnes candidates de tester leurs appareils et de se familiariser avec le débit des interlocuteurs.
- L'examen de pratique, tout comme l'épreuve officielle, consiste en la projection d'une simulation d'interrogatoire sur vidéo.
- L'épreuve officielle est d'une durée totale de deux heures.
- La première partie consiste en la projection d'une vidéo de simulation d'interrogatoire d'une durée de cinq minutes, soit quatre minutes de questions et réponses et une minute de monologue (texte continu).
- La vidéo n'est présentée qu'une seule fois.
- Les personnes candidates ont ensuite 1 h 55 pour retranscrire et corriger le texte.

4) RÉSULTATS D'EXAMENS

- Les résultats seront communiqués par courriel, au plus tard une semaine après la tenue des examens.
- Les examinateurs ne peuvent donner aucun résultat d'examen.